

TARIFS de LOCATION de la SALLE COMMUNALE de MOULINS



Réservations chez Brigitte BIGOT
Place de l'Eglise-MOULINS
Tél: 02 99 49 04 21



La salle communale de Moulins est désormais équipée d'une horloge afin de couper l'alimentation électrique des prises de courant à 1 heure et l'éclairage à 2 heures du matin.

Désignation	Particuliers résidents à Moulins	Associations De Moulins	Organismes professionnels de Moulins	Particuliers ou associations hors commune
Location Salle communale	75,00 €	GRATUIT	75,00 €	250,00 €
Caution	300,00 €	Pas de CAUTION	300,00 €	300,00 €
Location de vaisselle sur place	20,00 €	GRATUIT	20,00 €	30,00 €
Vin d'honneur	20,00 €	GRATUIT	GRATUIT	50,00 €
Réunion après sépulture	GRATUIT	Sans Objet	Sans Objet	Sans Objet



Horaires d'ouverture au public de la Mairie

02 99 49 01 56 / Fax : 02 99 49 03 34 / Mail : mairie.moulins@wanadoo.fr

Ouverture de 9H à 12H et 13H30 à 17H30 du mardi au vendredi.

de 9H à 12H le samedi.

Rencontre avec M. le Maire tous les jours sur rendez-vous.



ETAT CIVIL

NAISSANCES :

➔ *Bienvenue à :*

- ✓ PRISER LEGAL Charlie né le 09/01/2013
- ✓ HUNault Maël né le 16/02/2013
- ✓ ALOË Ambre née le 12/03/2013
- ✓ METTIER Alicia née le 12/06/2013
- ✓ REMOND Mila née le 12/06/2013
- ✓ CHEVRIER Timéo né le 18/06/2013
- ✓ DESMONS Mylan né le 22/06/2013
- ✓ MICHALSKI Juliette née le 15/10/2013
- ✓ POYAC Léonie née le 22/10/2013
- ✓ GUINGUINÉ Paul né le 29/10/2013
- ✓ CHALLOY Louka né le 26/11/2013



MARIAGES :

➔ Ils se sont dit oui :

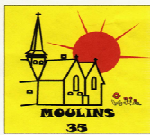
- ✓ LEFEBVRE Anthony et FOUILLET Laurence, le 18/05/2013
- ✓ BELLÉ Arnaud et GENDROT Alexandra, le 08/06/2013
- ✓ BEAULIEU Pierre et BIGOT Elodie, le 15/06/2013



DÉCÈS :

➔ Ils nous ont quittés :

- ✓ BIGOT Alphonse, le 3/01/2013
- ✓ BARRIOT épouse GENOUËL, le 16/01/2013
- ✓ GAUTIER Julien, le 16/09/2013
- ✓ MOUA épouse VANG, Juliette le 28/12/2013



Les ASSOCIATIONS de Moulins.

ESCM

M. Jérôme LE MEITOUR « 18, Rue des Peupliers »
Tél : 02 99 49 67 25.
jerlemei@orange.fr

UNC

M. Marcel REQUET « La Métrie »
Tél : 02 99 49 05 83.

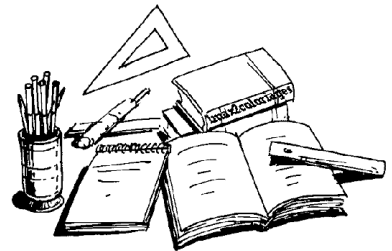


CLUB DE L'AMITIE

Mme Françoise FOUGERES « La Haute Perrière »
Tél : 02 99 49 10 17

APEL

M. Sébastien LEMERCIER, le Bas Plessis »
Tél : 02 99 49 05 62.



OGEC

Mme Delphine LECOQ «22, Les Châtaigniers »
Tél : 02 99 96 02 05.
lecoqdk@yahoo.fr

LE PALET MOULINOIS

M. Xavier FERRE, 51 rue Jean Mermoz, 35240 RETIERS
Tél : 02 99 43 40 37 et 06 32 59 94 92.
xavier.ferre02000@orange.fr

RUE des ARTS

M. Didier COMBETTES « la Letterie » Tél : 02 99 49 06 91
didier.combettes@laposte.net



ADMR

Mme Juliette BATAIS « Le Patis de Brialaine »
Tél: 02 99 00 08 14.





Les COMMERCANTS et ARTISANS de Moulins.



- ✓ Le Quincampoix: M. et Mme TONDOUX "le Pont" Bar Restaurant, Traiteur, Point Banque. 02.99.49.01.68
- ✓ Epi-service : Mme PINCEMIN "Le Pont" Alimentation, Pain, Galettes, Gaz, Presse. Point Banque. 02.99.49.18.73
- ✓ M.GONTHIER Jean-Guy "Les Cruaux" maçonnerie 02.99.00.02.59
- ✓ Volailles de l'Audisière: M. REVERDY Paul "Brialaine" Volailles 02.99.00.02.04
- ✓ M.HUCHE Denis "Brialaine" Peinture 02.99.00.01.46
- ✓ M.LUCAS Jean-Yves "Le Fougeray" Transport routier 02.99.49.17.15
- ✓ M.POAS Jean "La Haute Lande « Décorateur-Publiciste ». 02 99 49 18 96.
- ✓ L'Eau Vive : Mme REVAULT Régine " L'eau vive" Location de salles avec hébergement 02.99.49.03.35
- ✓ Pépinières du Ballon: M. et Mme BOITTIN "le Ballon" Serres du Ballon 02.99.44.53.17
- ✓ RDMM Concepts « Le Château de Monbouan » 02 99 49 19 00.
- ✓ HAYOT Electricité « La petite Gouvertière » 06.17.91.58.22.
- ✓ SARL GEORGEAULT, Vente à la ferme de Chanteloup, Boucherie, Charcuterie, Traiteur. Tél : 02 99 49 06 80.



LISTE des ASSISTANTES MATERNELLES AGREEES

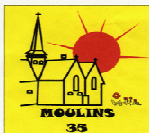
- BAILLY Patricia “Beau Soleil “ Tél : 02 99 49 03 43.
- BIGOT Brigitte “Place St Martin” Tél : 02 99 49 04 21.
- GREGOIRE Isabelle “Les Maisons Neuves” Tél : 02 99 49 04 90.
- LOCHIN Aurélie « La Vergne » Tél : 02 99 49 18 15
- LUCAS Isabelle “ Le Fougeray” Tél : 02 99 49 02 45.
- PORCHER Béatrice “La Romaine “ Tél : 02 99 00 02 19.
- POYAC Emmanuelle « La Métrie » Tél : 02 99 49 14 36.
- REQUET Laurence « La Pilate » Tél : 02 99 49 01 54.



La liste des assistantes maternelles du département est disponible sur le site :

www.assistantsmaternels35.fr





Les Réunions de conseil de l'année 2013

Procès Verbal de la réunion de conseil du 18/02/2013.

Présents (11).	Absents (4)
M. Pierre MELOT Mme Isabelle DENIS Mme Martine FROGEAIS Mme Bernadette COMBETTES M. Armel GODAIS. M. Dominique GREGOIRE Mme Gabrielle LE DEAN Mme Chrystèle LEFEVRE M. Yves LEHUEROU Mme Anne-Marie MORLIER M. Benoît POULAIN	M. Gilbert GEORGEAULT M. Alain HAUTBOIS Mme Nicole ORHAN Mme Annie THEPAUT

Secrétaire de séance : Gabrielle LE DEAN.

M. Alain HAUTBOIS a donné procuration à Mme Bernadette COMBETTES

Présents : 11

Votants : 12

Contrat d'association Ecole :

Le tarif départemental pour l'année 2013 est de :

- 1051€ pour les maternelles
- 347€ pour les élémentaires

L'école de Moulins compte 30 maternelles et 29 élémentaires au 1^{er} janvier de cette année. Le montant dû est de 41 593€ pour l'année 2013. Le conseil accepte à l'unanimité. Une aide de 48€ par élève est également apportée pour les fournitures scolaires.

Il est proposé de suspendre cette aide pour l'année 2013.

Avec 11 voix pour et 1 abstention, le conseil accepte cette proposition



Rythmes scolaires :

Le retour à 9 demi-journées par semaine est prévu pour la rentrée 2013/2014. Une activité sportive ou culturelle devra être mise en place 1h par journée le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Cette mise en place nécessite des moyens humains et financiers. Il apparaît que le délai est trop court pour une mise en place en septembre prochain.

Une dérogation peut être demandée pour un démarrage à la rentrée 2014. Il est proposé de reporter l'application de la réforme à 2014.

Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité

Accueil Loisirs Sans Hébergement :

Les enfants de Moulins sont accueillis par les ALSH des communes environnantes, notamment lors des vacances scolaires. Nous versons jusqu'à présent 3€ par journée/enfant à l'organisme gestionnaire. (1.5€ de Moulins et 1.5€ de CCPG) « Familles rurales » pour le centre d'accueil de Piré sur Seiche demande à ce que ce montant soit porté à 6€ par journée enfant. Il est proposé de porter la participation de la commune à 4.5€ par journée enfant pour accéder à leur demande.

Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité

Convention de financement des ALSH du centre social de La Guerche.



Une convention de financement des ALSH du centre social est proposée à hauteur de 8€ par journée/enfant dont 1.50€ est financé par la CCPG. Il nous reste 6.5€ à charge. Le conseil ne se prononce pas car la commune n'est pas concernée.

Crèche parentale de Marcillé-Robert :

L'ADMR de Retiers assure la gestion de la crèche parentale de Marcillé-Robert. Quelques enfants de Moulins en bénéficient. A ce titre, nous sommes sollicités pour apporter un soutien financier.

Le conseil décide de solliciter la participation de la CCPG.

Location de terrains :

La commune de Moulins a acquis en février 2012 un hectare de terrains dont le bail est au profit de l'EARL Henry. Le fermage est désormais dû à la commune depuis cette date. Le conseil renonce à percevoir le fermage sur 2012.

D'autre part, une décision doit être prise quant à la reconduction de celui-ci ou pas. Le conseil décide de dénoncer le bail et proposer un bail.

Questions diverses :

a) Défibrillateur :

L'ESCM a participé via Richard Tondoux à un concours de la Française des Jeux et a gagné un défibrillateur. Celui-ci sera installé à proximité de la salle de sports.

b) Ordinateur de la bibliothèque :

Il est nécessaire de le renouveler. Cette activité étant communautaire, il est décidé de solliciter la CCPG.

c) Mini bolides :

Suite à la mise en place d'horaires limités, il est demandé une dérogation pour les dimanches du 28/04 et du 16/06. Le conseil accepte à l'unanimité.

d) Communauté de communes :

Une subvention va être demandée pour les investissements réalisés en 2012 et les projets de 2013.

e) Arrêt de bus :

Une relance a de nouveau été envoyée. Il a été indiqué qu'ils étaient maintenant peints, la livraison devrait donc ne pas tarder.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL du 11/03/2013

Présents (12).	Absents (3)
M. Pierre MELOT Mme Isabelle DENIS Mme Bernadette COMBETTES Mme Martine FROGEAIS M. Gilbert GEORGEAULT M. Arnel GODAIS. M. Dominique GREGOIRE M. Alain HAUTOBOIS Mme Chrystèle LEFEVRE M. Yves LEHUEROU Mme Anne-Marie MORLIER Mr Benoît POULAIN	Mme Nicole ORHAN Mme Gabrielle LE DEAN Mme Annie THEPAUT

Secrétaire de séance : Anne-Marie MORLIER.

Présents : 12

Votants : 12

Mr LE MAIRE demande d'ajouter à l'ordre du jour :

- délibération pour dissoudre le syndicat intercommunal de regroupement pédagogique entre Moulins et Boistrudan

Le conseil accepte à l'unanimité.

Syndicat intercommunal de regroupement pédagogique entre Moulins et Boistrudan :

Actuellement, le transport scolaire entre Moulins et Boistrudan est pris en charge par le conseil général.



Une délibération pour dissoudre le syndicat intercommunal est votée par le conseil à l'unanimité

Contrat d'association école :

Le tarif départemental pour l'année 2012/2013 est de :

- 1075€ au lieu des 1051€ votés lors de la dernière réunion pour les maternelles, soit 24€ de plus.
- 358€ au lieu des 347€ votés pour les élémentaires, soit 11€ de plus.

L'école de Moulins compte 30 maternelles et 29 élémentaires au 1^{er} janvier de cette année.

Le complément dû est de :

- $30 \times 24 = 720$ €
- $29 \times 11 = 319$ €

Soit un total de 1039€. A l'unanimité, le conseil municipal valide ces nouveaux montants.

Assainissement collectif :

Pour l'année 2012, une compensation budgétaire a été faite du budget « assainissement » vers le budget « commune » selon la répartition suivante :

- Frais de personnel d'entretien : 4 000€
- Frais de matériel : 2 000€.

Il est proposé de reconduire ces montants pour 2013.

A l'unanimité, le conseil valide cette proposition sur les montants à budgétiser pour 2013 concernant l'assainissement collectif.

Subventions aux associations :

Demandeur	Attribué en 2012	Demande 2013 pour	Montant proposé pour 2013
CCAS de MOULINS	0,00 €	0,00 €	0 €
ADMR Bais / Moulins / Visseiche	400,00 €	400,00 €	350€
Aide aux Piégeurs de Moulins	Forfait de 30€ par piégeur + 1€ par rat ou ragondin	Forfait de 30€ par piégeur + 1€ par rat ou ragondin	Forfait de 30€ par piégeur + 1€ par rat ou ragondin,
UNC de Moulins	250,00 €	250,00 €	200 €
Club de L'Amitié	0,00 €	Pas de demande	0,00 €
Rue des Arts	4 200,00 €	5 000 €	3800 €
Entente Sportive et Culturelle de Moulins	3250,00 €	2900	2900 €
Association Le Palet Moulinois	0,00 €	Pas de demande	0,00 €
CODEM de la Roche aux Féés	0.20€/hab.	0,20 € par hab,	0.20 €

Avec 11 voix pour et 1 abstention, le conseil valide ces propositions.

Financement des investissements 2012 et 2013 :

Le montant des travaux d'investissement réalisés en 2012 et ceux en cours de réalisation et à venir pour l'année 2013 s'élèvent à un peu plus de 50 000€.

Trois banques ont été sollicitées pour un financement sur 10 ans. Les propositions seront remises lors de la séance. Les propositions des 3 banques sont :

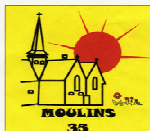
- ✓ Crédit agricole : proposition sur une durée de 10 ans
 - -à taux fixe 3.45 %
 - -à taux variable non plafonné : 2.32 %
 - -à taux variable plafonné : 3.03 % - 4.03 %
- ✓ BCME : refus
- ✓ CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS : pas d'enveloppe à distribuer pour l'instant.

A l'unanimité, le conseil décide d'accepter la proposition du crédit agricole à taux fixe de 3.45 % sur 10 ans

Fiscalité locale :

Les taux actuellement en place :

- Taxe d'habitation : 10.29%
- Foncier bâti : 11.77%
- Foncier non-bâti : 38.32%



Une discussion a eu lieu au sein du conseil, et le pourcentage d'augmentation de la fiscalité sera soumis au prochain conseil municipal.

Questions diverses.

- L'installation des abris bus est en cours.

Prêt dexia : Mr LE MAIRE a rencontré un courtier. Il lui a demandé de faire le point sur les pénalités dues pour le remboursement anticipé du prêt.

Procès Verbal de la réunion de conseil du 25/03/2013 :

Présents (14).	Absents (1)
M. Pierre MELOT Mme Isabelle DENIS Mme Martine FROGEAIS Mme Bernadette COMBETTES M. Gilbert GEORGEAULT M. Armel GODAIS M. Alain HAUTOIS M. Dominique GREGOIRE Mme Gabrielle LE DEAN Mme Chrystèle LEFEVRE M. Yves LEHUEROU Mme Anne-Marie MORLIER Mme Nicole ORHAN M. Benoît POULAIN	Mme Annie THEPAUT

Secrétaire de séance : Gabrielle LE DEAN.

Mme Bernadette COMBETTES n'est pas présente en début de conseil.

Présents : 13

Votants : 13



Comptes administratifs 2012 et affectation des résultats.

Budget lotissement :

Il est proposé que l'excédent de 0.44 € soit affecté au budget communal afin de clore ce budget.

A l'unanimité le conseil accepte cette proposition

Budget assainissement collectif :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
FONCTIONNEMENT 2012	26 282.84€	22 688.51€	
Excédent			+ 3 594.33€
INVESTISSEMENT 2012	13 152.11€	15125.97€	
Déficit 2012			- 1 973.86€
Déficit 2011			- 11 045.10€
Déficit cumulé			- 9 424.63€

Le compte de gestion est conforme au compte administratif qui vient d'être présenté par M. le maire.

M. le maire sort de la salle. Mme Isabelle Denis soumet le compte administratif, le compte de gestion. A l'unanimité, le conseil valide le compte administratif ainsi que le compte de gestion.

M. le maire propose que les résultats de fonctionnement enregistrés soient reportés en totalité en investissement sur le budget primitif 2013, soit 3 594.33€

A l'unanimité le conseil accepte cette proposition.

Mme Bernadette Combettes est arrivée.

Présents : 14

Votants : 14



Budget communal :

	RECETTES	DEPENSES	SOLDE
FONCTIONNEMENT 2012			
Résultat (déficit)	379 921.85€	388 594.10€	- 8 672.25€
INVESTISSEMENT 2012			
Excédent 2012	203 605.82€		+ 98 964.71€
Déficit 2011		104 641.11€	- 26 418.65€
Résultat cumulé (Excédent)			+ 72 546.06 €
Reste à réaliser (Report sur 2013)			28 000.00 €

Le compte de gestion est conforme au compte administratif qui vient d'être présenté par M. le maire.

M. le maire sort de la salle. Mme Isabelle Denis soumet le compte administratif, le compte de gestion.

A l'unanimité, le conseil valide le compte administratif ainsi que le compte de gestion.

M. le maire propose que les résultats enregistrés en fonctionnement soient reportés en totalité en fonctionnement sur le budget primitif 2013, soit – 8 672.25 €.

A l'unanimité le conseil accepte cette proposition

Fiscalité locale :

Les taux actuellement en place :

- Taxe d'habitation : 10.29%
- Foncier bâti : 11.77%
- Foncier non-bâti : 38.32%

M. le maire propose une augmentation des taux comme suit :

- Taxe d'habitation : +8 %, soit 11.11%
- Foncier bâti : +6 %, soit 12.47%
- Foncier non-bâti : +4%, soit 39.85%



Le conseil municipal vote chaque augmentation à bulletins secrets.

L'augmentation de la taxe d'habitation est validée avec 9 voix pour et 5 voix contre.

L'augmentation de la taxe pour le foncier bâti est validée avec 10 voix pour et 4 voix contre.

L'augmentation de la taxe pour le foncier non bâti est validée avec 13 voix pour et 1 voix contre.

Budgets primitifs 2013.

Budget assainissement collectif :

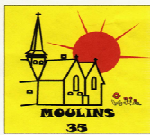
	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT		
Crédits votés	36 822.75 €	36 822.75 €
INVESTISSEMENT		
Crédits votés	28 688.79 €	28 688.79 €

Le conseil valide ce budget à l'unanimité.

Budget communal :

	RECETTES	DEPENSES
FONCTIONNEMENT		
Crédits votés	371 507.71 €	371 507.71 €
INVESTISSEMENT		
Total Crédits votés	189 577.06	189 577.06 €

Le conseil valide ce budget à l'unanimité.



Compétences de la Communauté des communes :

Un alignement des compétences de la « Communauté de Communes du Pays Guerchais » sur celles de « Vitré Communauté » est nécessaire dans le cadre du rattachement prévu au 1^{er} janvier 2014.
Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

Rapport d'activités de la Communauté de Communes :

Le document a été remis avec la convocation à tous les membres du conseil qui ont pu en prendre connaissance.
Le conseil le valide à l'unanimité.

Questions diverses :

Un devis a été reçu pour la remise en état des routes de la commune :

- Réparations :
 - Pointes à temps : 24000 €
 - Fossés : 2400 €
 - Panneaux : 900 €
- Investissement :
 - Route de Villechien : 80000 €
 - Chemin école : 18000 €
 - Route de Brialaine : 58000 €



Procès Verbal de la réunion de conseil du 13/05/2013 :

Présents (12).	Absents (3)
M. Pierre MELOT Mme Isabelle DENIS Mme Bernadette COMBETTES M. Gilbert GEORGEAULT M. Armel GODAIS M. Dominique GREGOIRE Mme Gabrielle LE DEAN Mme Chrystèle LEFEVRE M. Yves LEHUEROU Mme Anne-Marie MORLIER Mme Nicole ORHAN M. Benoît POULAIN	Mme Martine FROGEAIS M. Alain HAUTOBOIS Mme Annie THEPAUT

Secrétaire de séance : Gabrielle LE DEAN.

Mme Martine Frogeais a donné procuration à Mme Isabelle Denis

Présents : 12
Votants : 13

M. le Maire demande à ajouter deux points à l'ordre du jour :
- nuisance sonore des mini bolides
- renouvellement de la convention ATESAT

Le conseil accepte à l'unanimité

Nuisance sonore des mini bolides :

Un courrier est arrivé en mairie se plaignant des nuisances sonores pour les riverains, notamment le dimanche.
Une réponse sera faite rappelant les décisions restrictives déjà prises, c'est-à-dire des horaires limités (mardi et jeudi de 14h à 19h, samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h) ainsi qu'une autorisation pour 3 dimanches par an.

Renouvellement de la convention ATESAT :

Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire.
Il est proposé au conseil de renouveler la convention.

Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité





Chemins communaux :

Un point est fait sur l'état d'avancement du dossier. Il est décidé de lancer un appel d'offres pour le passage d'un commissaire enquêteur et pour le bornage.

Bassin versant de la seiche :

Le Bassin Versant de la Seiche propose une nouvelle fois d'adhérer au syndicat.
Le conseil décide de recevoir un représentant du syndicat lors d'une prochaine séance.

Communauté de Communes :

La nouvelle communauté effective au 1^{er} janvier 2014 sera administrée par un nouveau conseil communautaire.
Une répartition des sièges est proposée.
Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité

Espace cinéraire :

L'espace de dispersion de cendres au cimetière a été réalisé. Il conviendra de déterminer le type et la dimension des plaques qui pourront être mises sur la stèle.
D'autre part, de part et d'autre de l'espace de dispersion, il y a la possibilité de mettre des cavurnes. Il conviendra d'en déterminer le type, la dimension.
Le tarif de la concession pour chacune des deux possibilités devra être déterminé.
Le conseil souhaite avoir plus de renseignements et reporte sa décision.

Ecole de Moulines :

Une demande de subvention à caractère social est faite à hauteur de 10€ par enfant pour venir en aide aux projets de sortie scolaire.
Le conseil accorde cette subvention à l'unanimité.

Décision modificative :

Une décision modificative est proposée sur le budget principal.
Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité

Bibliothèque :

Une demande de subvention près du Conseil Général doit être faite pour l'achat de livres.
Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité

Questions diverses :

M. le Maire indique que la prochaine réunion de la communauté de communes aura lieu la semaine suivante.
Le conseil décide d'attendre septembre pour prendre la décision de la réalisation d'un autre ralentisseur.
Il sera organisé une journée de travaux pour installer les jeux pour enfants.
Il y aura des portes ouvertes du SMICTOM le samedi 1^{er} juin.

Procès Verbal de la réunion de conseil du 13/06/2013 :

Présents (9).	Absents (6)
M. Pierre MELOT Mme Isabelle DENIS Mme Bernadette COMBETTES M. Gilbert GEORGEAULT Mme Martine FROGEAIS M. Dominique GREGOIRE M. Yves LEHUEROU Mme Nicole ORHAN M. Alain HAUTOIS	Mme Gabrielle LE DEAN Mme Annie THEPAUT M. Armel GODAIS Mme Chrystèle LEFEVRE Mme Anne-Marie MORLIER M. Benoît POULAIN

Secrétaire de séance : Bernadette COMBETTES.

M. Armel GODAIS a donné procuration à M. Dominique GREGOIRE.

Présents : 9
Votants : 10

M. le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour :
- Décision modificative. Le conseil accepte à l'unanimité





Décision modificative :

Une décision modificative d'un montant de 100€ relative aux amortissements est présentée.
Le conseil accepte la proposition à l'unanimité.

Commissaire enquêteur :

Dans le cadre de la vente de plusieurs chemins communaux aux riverains, un commissaire enquêteur doit être nommé.

Celui-ci fera d'abord une reconnaissance de l'ensemble des chemins sur le terrain en Août, puis une enquête publique sera ouverte en septembre où il tiendra 3 permanences, une à l'ouverture, une intermédiaire, et une à la clôture de l'enquête. Un rapport sera ensuite établi.

En parallèle, la mairie de Moulins va envoyer un courrier à tous les riverains pour leur soumettre la vente et les informer de la procédure.

Pour assurer la mission de « commissaire enquêteur », nous avons reçu la proposition de M. Alain BOUGET domicilié à Piré sur Seiche. Le tarif horaire sera de 38.10€, plus les frais déplacements. Une estimation de 20 à 25 heures de travail a été faite.

Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité

Questions diverses.

- M. le maire indique qu'il a reçu de la société d'avocats ANDRE-SALLIOU-BARBIER, un courrier nous informant que M. et Mme Heinyry souhaitent résilier le bail dont ils sont titulaires sur les deux parcelles B1176 et B721 situées de part et d'autre de l'école, en contrepartie d'une indemnité selon les dispositions en vigueur. Ce dossier a été transmis à Me LECOMTE, notaire à Louvigné de Bais pour avis. Ce sujet sera mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de conseil.
- M. le maire indique que les négociations sont en cours au niveau de la communauté des communes à propos de l'enveloppe exceptionnelle à partager entre les 5 communes de la communauté qui ne bénéficieront pas de l'enveloppe du contrat de territoire 2011/2015, à savoir ,Moutiers, Availles, La Selle, Moussé et Moulins. La proposition de répartition devrait être à l'ordre du jour de la prochaine réunion de communauté. D'autre part, ce fonds exceptionnel devra être versé à hauteur de 80% maximum aux communes qui auront réalisé un investissement en 2012 et 2013.

Procès Verbal de la réunion de conseil du 08/07/2013 :

Présents (13).	Absents (2)
M. Pierre MELOT Mme Isabelle DENIS Mme Bernadette COMBETTES Mme Martine FROGEAIS M. Gilbert GEORGEAULT M. Dominique GREGOIRE M. Alain HAUTOBOIS Mme Gabrielle LE DEAN Mme Chrystèle LEFEVRE M. Yves LEHUEROU Mme Anne-Marie MORLIER Mme Nicole ORHAN M. Benoît POULAIN	M. Armel GODAIS Mme Annie THEPAUT

Secrétaire de séance : Gabrielle LE DEAN.

Mr Armel Godais a donné procuration à Mr Dominique Grégoire

Présents : 13

Votants : 14

M. le Maire demande à ajouter un point à l'ordre du jour :
- chemin de la Hussionnière et chemin du Ballon

Le conseil accepte à l'unanimité

M. le Maire indique que M. Guy Berken a demandé à intervenir auprès du conseil.





Chemin de la Hussonnière et chemin du Ballon

Il est proposé d'annuler les délibérations concernant le chemin de la Hussonnière du 20/06/2011 et la délibération pour le chemin du Ballon du 13/12/2010, ces délibérations ne pouvant être prises qu'après l'enquête publique.

A l'unanimité le conseil accepte cette proposition.

Il est proposé au conseil de lancer l'enquête publique pour les chemins énumérés à partir du 10/09/2013.

A l'unanimité le conseil accepte cette proposition.

M. le Maire informe le conseil qu'une visite des chemins sera organisée avec le commissaire enquêteur le 21/08/2013.

Intervention de Guy Berken :

Mr Guy Berken a souhaité intervenir devant le conseil pour exprimer son mécontentement vis-à-vis de l'autorisation pour l'activité des mini bolides, il exige que les moteurs thermiques soient interdits.

Il lui est indiqué que le responsable de la section a investi dans un modèle électrique notamment afin de le faire connaître auprès des autres membres.

Le conseil prend acte de son mécontentement mais décide de ne pas prendre de décisions plus restrictives que celles déjà prises, c'est-à-dire des horaires limités (mardi et jeudi de 14h à 19h, samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h) ainsi qu'une autorisation pour 3 dimanches par an.

Accessibilité :

Le Cabinet ADU fait une présentation du travail réalisé sur la commune de Moulins en matière d'accessibilité dans le centre bourg.

Bassin versant de la seiche :

Le Bassin Versant de la Seiche propose une nouvelle fois d'adhérer au syndicat. Une présentation des projets et des actions en cours est faite par M. DEMOLDER, président du syndicat.

A l'unanimité, le conseil décide de ne pas adhérer au syndicat.

Restauration scolaire :

Océane de restauration, la société prestataire pour la restauration scolaire, appliquera une augmentation de 1.52% à compter de la rentrée prochaine.

Il est proposé de répercuter cette augmentation sur le prix des repas, soit 3.45€. (3.40€ * 1.0152).

A l'unanimité le conseil accepte cette proposition.

Garderie municipale :

Depuis sa mise en place, les tarifs sont restés inchangés. Il conviendrait de les réactualiser.

Le conseil souhaite connaître le budget de la garderie avant de décider d'une évolution des tarifs.

Navette scolaire entre Moulins et Boistrudan :

Le Conseil Général propose une convention pour gérer cette ligne.

A l'unanimité, le conseil décide de donner l'autorisation au maire de la signer.

Amende de police :

Une subvention de 5 003€ est attribuée par le Préfet pour réaliser le ralentisseur et une de 121€ pour réaliser le marquage au sol.

A l'unanimité le conseil donne son accord pour la somme proposée.

Représentativité dans la future communauté de communes :

Une proposition de proroger le mandat des délégués communautaires actuels des 46 communes jusqu'au renouvellement des conseils municipaux doit être validée par les communes.

Une nouvelle proposition de répartition des délégués à la suite du renouvellement des conseils municipaux doit également être validée en remplacement de la 1^{ère} proposition.

A l'unanimité le conseil accepte cette proposition.

Résiliation de bail :

Le cabinet d'avocats ANDRE-SALIOU-BARBIER, nous a notifié par lettre recommandée en date du 21 mai 2013, la décision de M. et Mme Henry de résilier le bail sur les parcelles achetées par la commune le 27 janvier 2012. Ces parcelles cadastrées B1176 et B721 sont situées de part et d'autre de l'école. Une indemnité d'éviction de 13 649€ est demandée au titre du préjudice causé par la perte de ces parcelles.

Le conseil décide de répondre à ce courrier en indiquant qu'il accepte le principe mais souhaite revoir la somme proposée.

Réfection de voies communales :

Quelques devis sont proposés pour refaire à neuf quelques voies communales fortement dégradées.

Les urgences sont :

- Le chemin du couvent : devis à 12790.80 € et 7980 €
- Villechien : devis 47654 €



Etant donné le budget disponible, il est proposé d'effectuer les travaux chemin du couvent dans un premier temps.
A l'unanimité le conseil accepte cette proposition.

Aide à l'investissement.

La Communauté de Communes du Pays Guerchais a débloqué une enveloppe de 250 000€ à répartir sur les communes d'Availles, Moulins, Moussé, Moutiers et La Selle Guerchaise, au titre d'investissements structurants tels que l'acquisition de terrain, les voiries neuves, les gros travaux de bâtiments, les ralentisseurs et les jeux d'enfants, etc.... Le montant attribué à Moulins est de 55 431€, sous réserve que celui-ci ne dépasse pas 80% du total des investissements nets à la charge de la commune, soit 69 288€, c'est-à-dire que toutes autres subventions seront déduites (amendes de police).

Cette aide à l'investissement sera sollicitée pour les travaux suivants :

Achat de terrains cadastrés B 1176 et B721	25 230,71 €
Ralentisseurs Rue de la métrie : 12 348€ moins amendes de police 7 578€	4 770,00 €
Jeux pour enfants	3 103,00 €
Travaux salle communale	1 272,72 €
Signalisation horizontale	1 736,34 €
Espace de dispersion	1 795,15 €
Ralentisseurs Rue Beausoleil : 13 898€ moins amendes de police 5 003€	8 895,00 €
Réfection de voirie à neuf :	23 000,00 €
Total des investissements	69 802,92 €

A l'unanimité le conseil décide de solliciter cette aide à l'investissement.

Evolution des logiciels de gestion communale :

Une évolution des divers logiciels est à faire pour être en compatibilité avec les services de l'état dès le début 2014. Notre prestataire informatique (BERGER LEVRAULT) en matière de logiciel nous a transmis une offre qui s'élève à 3 450€ HT. Il est nécessaire de prendre une décision dès maintenant, pour s'inscrire dans un planning d'installation avant la fin de l'année.

A l'unanimité le conseil décide de reporter sa décision et de solliciter d'autres propositions.

Questions diverses :

M. le Maire informe le conseil qu'il a fait appel à un intérimaire pour le renforcer l'équipe qui s'occupera de la voirie.

Procès verbal de la réunion de conseil du 23/09/2013 :

Présents (11).	Absents (4)
M. Pierre MELOT Mme Isabelle DENIS Mme Bernadette COMBETTES Mme Martine FROGEAIS M. Gilbert GEORGEAULT M. Dominique GREGOIRE M. Alain HAUTOIS M. Yves LEHUEROU Mme Chrystèle LEFEVRE Mme Anne-Marie MORLIER Mme Nicole ORHAN	M. Armel GODAIS Mme Gabrielle LE DEAN M. Benoit POULAIN Mme Annie THEPAUT

Secrétaire de séance : Anne-Marie MORLIER.

Présents : 11

Votants : 11

Mr le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Le chemin du couvent



Le chemin du Couvent :

Le conseil annule la délibération précédente et accepte à l'unanimité les 2 nouveaux devis pour un montant total de 29 779,56 €.

Garderie municipale :

Depuis sa mise en place, les tarifs sont restés inchangés. Il conviendrait de les réactualiser. Sur le 1^{er} semestre 2013, ce compte accuse un déficit d'environ 1 500€.

Les nouveaux tarifs applicables à partir du 1^{er} janvier 2014 seront de :

le matin : 1,20 € l'heure - 0,60 € la ½ heure

le soir : 3,40 € jusqu'à 19 H – 2,20 € jusqu'à 18H

Le conseil accepte à l'unanimité.



Décision modificative :

Une décision modificative sera proposée sur le budget principal.

Le conseil accepte à l'unanimité la décision modificative.

Résiliation de bail :

Le cabinet d'avocats ANDRE-SALIOU-BARBIER, nous a notifié par lettre recommandée en date du 21 mai 2013, la décision de M. et Mme Henry de résilier le bail sur les parcelles achetées par la commune le 27 janvier 2012. Ces parcelles cadastrées B1176 et B721 sont situées de part et d'autre de l'école. Une indemnité d'éviction de 13 649€ est demandée au titre du préjudice causé par la perte de ces parcelles. Dans sa dernière séance, le conseil municipal a fait une offre à 10 000€. Celle-ci a été acceptée par M. et Mme Henry, sous réserve que l'indemnité soit versée avant le 1^{er} novembre, date à laquelle les terrains deviendront libres.

Le conseil accepte à l'unanimité le versement de l'indemnité pour un montant de 10 000 € avant le 1^{er} novembre 2013,

Demande d'aménagement pour écoulement des eaux pluviales sur la RD 37 :

L'EARL Henry nous a fait part d'une demande d'aménagement de l'écoulement des eaux pluviales sur la RD 35, au niveau du cimetière. Ce secteur présente effectivement un problème, notamment dû au fait que l'écoulement naturel a été bouché au coin du cimetière côté Henry, lors des travaux d'aménagement de bourg.

De ce fait, l'eau est contrainte de partir à contre pente le long de la RD 37 pour rejoindre le réseau de la RD 463. Lors des fortes pluies ou des orages, il en résulte un débordement vers le cimetière puis vers l'exploitation de l'EARL Henry.

Le conseil a demandé à la « commission chemin » de se déplacer pour étudier le problème,

Syndicat des Eaux :

Le rapport annuel du syndicat sera soumis au vote pour approbation.

Une modification des statuts du SIEFT a été actée le 27 juin dernier lors du dernier conseil syndical. Le conseil municipal est sollicité pour donner son accord. Le conseil vote l'approbation du rapport annuel et il prend acte de la décision de la modification des statuts.

Exonération taxe d'habitation :

Les exonérations en vigueur peuvent être modifiées.

Le conseil décide de ne pas modifier les exonérations en vigueur.

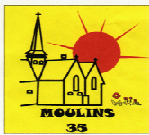
Bibliothèque municipale :

Une proposition de mise en réseau des bibliothèques de Moulins, Visseiche, Rannée, Bais et la Guerche est faite. Ce système permettra d'avoir accès à l'ensemble du stock disponible sur les 5 bibliothèques et de faire ses réservations depuis son domicile. Une navette hebdomadaire fera le transfert de livres à la bibliothèque du domicile concerné. Ce système permettra aussi à ces 5 bibliothèques d'effectuer un travail en commun. Le part de l'investissement à la charge de la commune de Moulins sera de l'ordre de 1 700€ d'une part, et la maintenance de ce logiciel sera de l'ordre de 500€ par an.

D'autre part nous avons déjà évoqué la nécessité de changer le PC de la bibliothèque. Une nouvelle proposition sera faite.

Mr le Maire souhaite un accord de principe pour lancer l'appel d'offre concernant la mise en réseaux des bibliothèques. La cotisation annuelle sera de 11 € par famille.

Le conseil accepte cette délibération à l'unanimité,



Le conseil accepte à l'unanimité le devis pour l'achat d'un P.C. pour la bibliothèque pour un montant de 858,11 € auprès de CLUBNEWS,

Chemins communaux :

Un point sera fait sur l'avancement de l'enquête en cours en vue de leur vente.

Un point a été fait. Le commissaire enquêteur sera présent samedi 28/09 matin.

Evolution des logiciels de gestion communale :

Une évolution des divers logiciels est à faire pour être en compatibilité avec les services de l'état dès le début 2014. Notre prestataire informatique (BERGER LEVRAULT) en matière de logiciel nous a transmis une offre qui s'élève à 4 780 € HT (5 716.88 € TTC). Il est nécessaire de prendre une décision dès maintenant, pour s'inscrire dans un planning d'installation avant la fin de l'année.

Le conseil accepte à l'unanimité le devis PACK.E.MAGNUS.

Recrutement Secrétaire de mairie :

Mme Henry fera valoir ses droits à la retraite à compter 1^{er} février 2014. En conséquence une offre de poste à pourvoir a été mise sur le site du Centre des Gestion des Communes.

Pour ce faire, le CDG propose ses services pour nous accompagner dans le recrutement. Le montant de la prestation s'élève à 948€ HT.

Le conseil accepte à l'unanimité le devis de CDG 35 pour le conseil en recrutement.

Centre de loisirs de Marcillé-Robert :

Cet été, le centre a accueilli 22 enfants, soit 155 journées/enfant. Il conviendra d'attribuer une subvention appropriée.

Le conseil annule la délibération du 12/03/2012 qui accordait une subvention de 1,50 € par enfant et prend une nouvelle délibération pour porter le montant de la subvention à 2,50 € par enfant.

Questions diverses :

Mr le Maire propose de vendre le broyeur. Le conseil accepte et attend une proposition.

Communauté de Communes : un point a été fait sur les compensations accordées entre les 2 communautés (Vitry et CCPG).

Mr le Maire et Isabelle DENIS nous ont informés qu'ils avaient rencontrés les demoiselles MAURICE pour le terrain dont elles sont propriétaires et qu'elles souhaitent vendre dans le bourg, près du lotissement des Ormeaux.

Les riverains du lotissement des Ormeaux se plaignent du manque d'entretien des espaces verts du lotissement.

L'entreprise TOUCHAIS viendra début octobre pour l'entretien des talus, il sera ajouté à leur prestation l'entretien des accotements,

Bernadette COMBETTES demande une réunion pour le planning des associations.

Procès Verbal de la réunion de conseil du 04/11/2013 :

Présents (12)	Absents (3)
M. Pierre MELOT Mme Isabelle DENIS Mme Bernadette COMBETTES Mme Martine FROGEAIS M. Gilbert GEORGEAULT M. Dominique GREGOIRE M. Alain HAUTOBOIS M. Yves LEHUEROU Mme Chrystèle LEFEVRE M. Armel GODAIS Mme Nicole ORHAN M. Benoît POULAIN	Mme Anne-Marie MORLIER Mme Gabrielle LE DEAN Mme Annie THEPAUT



Secrétaire de séance : Nicole ORHAN.

Présents : 12

Votants : 12

Mr le Maire demande de retirer un point de l'ordre :

- Indemnité du receveur.

et d'ajouter d'autres points à l'ordre du jour :

- Supplément de travaux dans la réfection du Chemin du Couvent.
 - Convention avec Visseiche concernant la bibliothécaire
 - Facturation de la mise en place d'une déviation pour la réalisation du plateau réhausseur.
 - Convention avec la DDTM pour l'instruction des autorisations d'urbanismes à partir du 1^{er} janvier 2014.
 - Convention avec Vitré Communauté pour la mise en place de cours d'Arts plastiques et de dessin à Moulins.
- Le conseil accepte à l'unanimité.



Supplément de travaux dans la réfection du Chemin du Couvent :

A la réalisation des travaux sur le chemin du Couvent, il a été constaté qu'environ 25 m. de busage déjà réalisés étaient bouchés. Un supplément de l'ordre de 700 à 800€ sera facturé par le Parc Départemental. Cette facture sera à régler en investissement.
Le conseil accepte à l'unanimité.

Convention avec Visseiche concernant la bibliothécaire :

Une convention formalisant les modalités de mise à disposition de la bibliothécaire dont le temps de travail est partagé entre les communes de Rannée, Visseiche et Moulins est proposée.
A l'unanimité, le conseil donne pouvoir au maire de signer cette convention.

Facturation de la mise en place d'une déviation pour la réalisation du plateau réhausseur :

Une déviation a dû être mise en place pour la réalisation du plateau réhausseur de la sortie de la commune côté Le Ballon. Le coût de cette prestation réalisée par le département s'élève à 747€. Le règlement devra se faire en investissement.
Le conseil accepte à l'unanimité.

Convention avec la DDTM pour l'instruction des autorisations d'urbanismes à partir du 1^{er} janvier 2014 :

A compter du 1^{er} Janvier 2014, les autorisations d'urbanisme actuellement traitées par la Communauté de Communes du Pays Guerchais seront délivrées par les services de l'Etat, soit la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM). Une convention régissant cette prestation gratuite est proposée.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Convention avec Vitré Communauté pour la mise en place de cours d'Arts plastiques et de dessin à Moulins :

La section Arts Plastiques de Vitré Communauté propose d'inscrire dans son planning un cours de dessin destiné à tout public le mardi soir de 20H à 22H. Ceci n'est en principe possible qu'à partir du 1^{er} Janvier 2014, lorsque nous aurons intégré Vitré Communauté. Ceci étant, une convention est proposée pour débiter les cours le mardi 3 décembre.

Le conseil donne pouvoir au maire de signer cette convention.



Vente du broyeur :

Le broyeur « Quivogne » acheté en 2004 n'est plus utilisé. L'EARL de La Landelle propose de l'acquérir pour le prix de 1 750€.

Le conseil accepte à l'unanimité.

Droit de préemption :

Les biens cadastrés B 652, B 655 et B 772 sont en cours de vente.

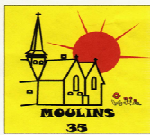
A l'unanimité, le conseil abandonne le droit de préemption dont bénéficie la commune.

Convention pour le dépôt en déchetteries des déchets des collectivités :

Une convention est proposée par le SMICTOM pour définir les modalités des dépôts en déchetterie de la commune. Il faut noter que désormais, le dépôt de déchets verts par les collectivités sera payant (18€ du m3.) Les autres dépôts restent gratuits. (Ferraille, cartons et divers).

A l'unanimité, le conseil donne pouvoir au maire de signer cette convention.





Echange de terrains :

Suite à l'acquisition des terrains situés près de l'école, un projet d'échange avec la famille Georgeault est soumis au conseil dans le but de créer une liaison entre le Chemin du Couvent et la route de Bais. Un devis est proposé par le cabinet Décamps pour la réalisation de cette prestation.
A l'unanimité, le conseil donne son accord.

Balayage mécanique :

Deux sociétés ont fait une proposition pour effectuer un passage périodique de balayage mécanique dans le bourg de Moulins. (Véolia et Théault).
A l'unanimité, le conseil opte pour un passage à la demande. Un premier essai sera réalisé par la société THEAULT avant la fin de l'année.

Prime de fin d'année :

Le conseil municipal est invité à délibérer pour inscrire les budgets nécessaires et attribuer :

1) la prime habituelle de fin d'année, à savoir :

- 230€ pour Mme Heinry,
- 230€ pour M. Fesselier,
- 115€ pour Mme Bedel,
- 115€ pour Mme Requet.

2) le régime indemnitaire forfaitaire pour tous les agents (IEMP), à savoir :

- 530€ pour Mme Heinry,
- 530€ pour M Fesselier,
- 265€ pour Mme Bedel,
- 265€ pour Mme Requet.

Une prime correspondant au 1/12^{ème} sera intégrée au salaire de Mme Marie-Luce MERLET (nouvelle secrétaire).
Le conseil municipal devra se prononcer sur cette proposition.

Groupement de commandes :

Une convention constitutive d'un groupement de commandes réunissant les communes de La Guerche, Bais, Rannée, Visseiche et Moulins est proposé pour l'acquisition de logiciels, maintenance, assistance et formation pour les médiathèques communales.

A l'unanimité, le conseil donne pouvoir au maire de signer cette convention.

Décision modificative :

Une décision modificative sera proposée sur le budget principal.
A l'unanimité, le conseil donne son accord.

Chemins communaux :

Le commissaire enquêteur a remis son rapport suite aux permanences qu'il a tenu en septembre. M. Hautbois informe le conseil de l'ensemble des remarques qui ont été enregistrées par le commissaire et précise que certaines d'entre elles notamment liées à l'entretien des chemins achetés seront notées sur l'acte de vente.

Tous les chemins ont acquis un avis favorable du commissaire pour la mise en vente.

Cependant, le chemin n° 34 (entre le Fougeray et Le Bignon) a fait l'objet d'une demande de la famille OURY de conserver l'accès à leurs terrains depuis la route de Moulins à Bais. D'autre part, Mme OURY propose d'établir avec la commune de Moulins une convention de droit de passage sur une partie de ces terrains afin de réaliser une liaison piétonne entre le Fougeray et le Bignon.

Le maire propose de continuer la procédure de mise en vente de l'ensemble des chemins, sauf le n° 34 (entre le Fougeray et le Bignon) qui sera retiré de la vente.

A l'unanimité, le conseil accepte cette proposition. Une délibération sera prise dans ce sens.

Le chemin de la Hussionnière n'a pas fait l'objet de remarques particulières et a ainsi obtenu un avis favorable du commissaire enquêteur pour réaliser l'échange entre le chemin communal existant et celui réalisé par M. BERKEN. Cependant M. BERKEN aura une servitude de passage ouverte aux concessionnaires des réseaux EDF, Véolia et France-Télécom.

A l'unanimité, le conseil accepte cet échange.

L'ensemble de ce dossier sera transmis au cabinet Décamps afin de procéder au calcul des surfaces et à l'évaluation chemin par chemin des frais engendrés. Les frais d'acte notarié pourront ensuite être établis. Chaque acquéreur potentiel connaîtra alors le prix à payer.

Création de poste :

Une création de poste est nécessaire pour intégrer une nouvelle personne à la mairie en vue du remplacement de Mme Heinry. Ce poste est désormais pourvu en la personne de Marie-Luce MERLET.

A l'unanimité, le conseil valide cette proposition.



Recensement de la population :

Un recensement de la population sera effectué sur la commune de Moulins de mi-janvier à mi-février, soit environ 1 mois de travail. Le montant alloué par l'état est de 1445€.

M. le maire a nommé Mme Bernadette COMBETTES comme coordonnatrice.

Une recherche de candidat est en cours. L'indemnité proposée est de 1650€ brut pour l'ensemble de la mission, y compris les déplacements nécessaires. Mme Claire LOUAISIL a été retenue pour cette mission.

A l'unanimité, le conseil valide cette proposition.

Questions diverses :

Les déchets verts de la commune ne pouvant plus être pris gratuitement par le SMICTOM, et les demandes récurrentes de quelques moulinois amènent à poser le problème de la création d'une plateforme de déchets verts sur la commune de Moulins. Le site des lagunes pourrait convenir à cela. Affaire à suivre..

La réalisation des travaux sur le Chemin du Couvent amènent les réflexions suivantes :

- Le cheminement piétonnier est très apprécié par ceux qui l'empruntent.
- La délimitation de celui-ci par des poteaux pose le problème du croisement des véhicules. L'idée de mettre cette voie à sens unique est soulevée.....
- L'état d'insalubrité de ce chemin au niveau de la sortie de l'étable de l'EARL Heiny est également relevé. Cette situation dure depuis toujours, mais sur une voie neuve, c'est encore plus flagrant. Le conseil demande au maire de formaliser cette situation par un courrier à l'EARL Heiny en lui demandant de procéder au nettoyage de la route après chaque passage d'animaux.

Les arbres qui entourent la salle communale génèrent des dégradations sur les toitures et sur la clôture au dessus du muret de la cour. Les sapins qui bordent ce muret ne sont d'ailleurs pas à la distance réglementaire. Le conseil demande au maire de faire état de cette situation à l'EARL Heiny et de lui demander de procéder à la réparation du grillage endommagé par la chute récente de deux sapins.

La cuisine de la mairie doit être aménagée pour permettre à la nouvelle secrétaire de prendre ses repas sur place. Ce travail est pris en charge par Alain et sera effectué courant novembre.

Procès verbal de la réunion de conseil du 14/11/2013 :

Présents (11).	Absents (4)
M. Pierre MELOT Mme Bernadette COMBETTES Mme Martine FROGEAIS M. Armel GODAIS M. Gilbert GEORGEAULT M. Dominique GREGOIRE M. Alain HAUTOIS M. Yves LEHUEROU Mme Chrystèle LEFEVRE Mme Anne-Marie MORLIER Mme Nicole ORHAN	Mme Isabelle DENIS Mme Gabrielle LE DEAN M. Benoit POULAIN Mme Annie THEPAUT

Secrétaire de séance : Anne-Marie MORLIER.

Présents : 11

Votants : 11

Mr le Maire demande de rajouter un point à l'ordre du jour :

- travaux dans la cuisine de la Mairie

Le conseil accepte à l'unanimité

Création de stationnement près de la salle communale :

Les terrains situés de part et d'autre de l'école étant désormais disponibles, il est envisagé de créer des places de stationnement entre l'école et la salle communale de façon que les véhicules puissent se mettre en épi. Un nombre beaucoup plus important de places sera alors disponible.

Le busage du fossé pour accéder à l'autre terrain, côté « La Biardière » est désormais nécessaire.

Ces réalisations pourront être prises en compte dans le cadre de l'aide à l'investissement de la Communauté de Communes.



Il pourra aussi être envisagé d'interdire le stationnement sur l'autre côté afin de faciliter la circulation dans les deux sens.

Un devis proposé par l'entreprise COLOMBEL s'élève à 5 053.72€ HT pour la réalisation de l'ensemble de ces travaux.

À l'unanimité, le conseil valide le devis de l'entreprise COLOMBEL.

Virements de crédits :

Un virement de crédit sera nécessaire dans la partie « investissement » pour solder les dernières factures.

À l'unanimité, le conseil accepte le virement de crédit,

Travaux dans la cuisine :

Des meubles et de l'électroménager ont été installés dans la cuisine de la mairie, le montant total des travaux s'élève à 914.95€ TTC. Mr le maire demande à ce que les factures passent dans le compte investissement.

A l'unanimité, le conseil accepte.

Questions diverses.

- Décorations de Noël : la mise en place aura lieu le jeudi 28/11 à partir de 10 heures,
- Vœux. : samedi 11 janvier 2014 à 11 heures à la salle communale.

Procès verbal de la réunion de conseil du 09/12/2013 :

Présents (12).	Absents (3)
M. Pierre MELOT Mme Isabelle DENIS Mme Bernadette COMBETTES Mme Martine FROGEAIS M. Gilbert GEORGEAULT M. Dominique GREGOIRE M. Alain HAUTOIS M. Yves LEHUEROU Mme Chrystèle LEFEVRE Mme Anne-Marie MORLIER Mme Nicole ORHAN M. Benoît POULAIN	M. Armel GODAIS Mme Gabrielle LE DEAN Mme Annie THEPAUT

Secrétaire de séance : Anne-Marie MORLIER.

Présents : 12

Votants : 12

Mr le Maire demande d'ajouter 2 points à l'ordre du jour et de supprimer un point:

Ajout :

- reprise de prêt de la CCPG pour la salle de sport de Moulins
- délibération pour ajouter Mme Marie Luce MERLET pour l'opération de recensement

Suppression :

- décision modificative



Reprise de prêt de la CCPG pour la salle de sport de Moulins :

A partir du 1er janvier 2014, il y aura reprise du financement par la commune de Moulins du prêt de la salle de sport effectué par la Communauté de Communes du Pays Guerchais. Une condition a été ajoutée à cette délibération : cette délibération ne prendra effet que lorsque le pacte sera voté par les 2 Communautés de Communes de Vitry et La Guerche.

A l'unanimité, le conseil valide cette délibération.



Délibération pour l'opération de recensement :

Mme Marie Luce MERLET est ajoutée à la liste des personnes pour l'opération de recensement

A l'unanimité, le conseil valide cette délibération.

Plan Communal de sauvegarde :

Un plan communal de sauvegarde doit être déposé en préfecture. Ce document, en cours d'élaboration sera présenté en conseil. Ce document recense en cas de catastrophes naturelles les moyens de la commune (personnes à contacter, matériel, lieu, secours ...)

A l'unanimité, le conseil valide ce document.

Amendes de police :

Comme chaque année, nous pouvons bénéficier d'une subvention au titre de l'amélioration de la sécurité. Ces demandes doivent parvenir avant le 31 janvier au Conseil Général.

Toute suggestion sera bienvenue. Le conseil municipal demande de se renseigner sur les prix concernant un radar pédagogique, panneau clignotant '50' ou tout type de panneau permettant de réduire la vitesse dans le bourg.

Bibliothèque :

Bernadette Combettes présentera le projet d'animation de la bibliothèque et notamment le contrat d'objectif proposé par le Conseil Général. Le contrat d'objectif permet de bénéficier d'une subvention de 20 % du salaire forfaitaire de la bibliothécaire plafonné à 4 000 €. I

Les conditions à remplir pour bénéficier du contrat d'objectif sont :

- augmenter les heures d'ouverture au public : 8 heures pour la commune de Moulins
- formation pour les bénévoles sur l'accueil du public
- multimédia : 1 pc complet à mettre à disposition du public
- tablette numérique : en collectif avec Rannée, Visseiche et Moulins
- prêt de document entre les bibliothèques
- communication collective entre les bibliothèques
- animation au sein de bibliothèques

La mise en place du contrat objectif se fait sur 3 ans.

Le contrat d'objectif sera soumis au vote lors d'une prochaine réunion.



Syndicat départemental d'électrification :

Le syndicat propose à nouveau ses services pour prendre la compétence de l'éclairage public moyennant une participation financière de l'ordre de 22 à 23€ par point lumineux.

A l'unanimité, le conseil refuse.

Questions diverses :

Présentation de Mme Marie Luce MERLET : nouvelle secrétaire de Mairie de Moulins, en remplacement de Mme Bernadette HEINRY.

Présentation de Mr Tanguy MELEUST : nouveau directeur du centre social de la Guerche.

Mr Didier COMBETTES est venu présenter la nouvelle édition 2014 du festival « rue des Arts ».

